

ACCORD DE COOPERATION ET D'ECHANGES

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC

ET

LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

EN MATIERE D'AFFAIRES FRANCOPHONES

PLAN D'ACTION 2006-2007

DOMAINES DE COOPÉRATION

CULTURE

Groupe de travail sur la culture francophone

Le Groupe de travail établira un plan d'action qui s'intégrera dans celui du Comité mixte permanent sur la culture et tiendra compte des objectifs convenus de part et d'autre dans l'entente de coopération en matière de culture. Les travaux du groupe de travail porteront sur les principaux points suivants :

Échanges en matière de politiques et de programmes culturels

Favoriser l'échange régulier de renseignements, de données statistiques et de résultats de recherche, ainsi que le partage d'expériences et le transfert de connaissances sur les politiques et les programmes culturels concernant les francophones, conformément aux priorités établies par le Comité mixte permanent sur la culture.

Soutien des projets de coopération

Favoriser l'épanouissement de la culture et du patrimoine par le soutien de projets et d'activités portant sur le partage d'expériences, le transfert de connaissances et les échanges culturels (p. ex., les programmes de résidence pour artistes et les coproductions) entre entreprises, organismes et réseaux des deux provinces et à l'occasion de la tenue d'événements culturels.

Accessibilité de la production culturelle

Documenter les pratiques actuelles des milieux culturels francophones du Québec et de l'Ontario, notamment sous l'angle de l'accès à la production culturelle, sur les territoires respectifs de chacun.

ÉDUCATION

1. Maintien de services éducatifs de qualité dans les régions éloignées

Échanger les solutions, développées ou en voie de l'être, quant au maintien de services éducatifs de qualité dans les petites écoles du Québec et à la livraison en régions des cours nécessaires à l'obtention du Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (le DÉSO). Mettre en commun les résultats obtenus, notamment au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Au Québec, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS) et le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO) collaborent à une recherche-action afin de vérifier dans quelle mesure et d'examiner dans quelles conditions le recours aux TIC peut constituer une solution aux problèmes d'accessibilité et de qualité de l'enseignement primaire et secondaire en régions éloignées. En Ontario, le Service d'apprentissage médiatisé franco-ontarien (SAMFO) offre des cours par Internet aux élèves des écoles de langue française, partout sur le territoire. Une recherche sur cette approche, en cours de réalisation pour le compte du ministère ontarien de l'Éducation, évaluera les résultats obtenus en ce qui concerne l'offre de cours à distance en vue de l'obtention du Diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

2. Accueil et intégration des élèves immigrants en milieu scolaire

Partager de l'information et de l'expertise en vue d'améliorer les pratiques d'accueil et d'intégration des élèves immigrants dans les écoles de langue française.

3. Intégration de la culture dans le curriculum et dans la pratique pédagogique

Favoriser l'intégration de la culture dans le curriculum et dans la pratique pédagogique :

- par des recherches sur le sujet;
- par le développement de ressources en matière d'animation culturelle et d'outils de formation à l'intention du personnel enseignant.

PETITE ENFANCE

1. Analyse du programme éducatif québécois en vue d'une adaptation possible aux garderies ontariennes de langue française

Susciter la présentation par un groupe d'experts québécois du programme éducatif en vigueur au Québec afin d'appuyer les experts ontariens en vue de l'utilisation de ce modèle par la clientèle franco-ontarienne.

2. Exploration des diverses possibilités du partage de l'expertise en matière de formation du personnel francophone en milieu de garde

Favoriser les échanges entre fonctionnaires des deux provinces sur :

- les différents modes d'offre de la formation;
- l'accès à une main-d'œuvre qualifiée;
- la recension des experts dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes.

3. Partage de l'information au profit du Québec en matière de gestion décentralisée des services de garde en Ontario

Favoriser les échanges de fonctionnaires entre les deux provinces sur :

- le fonctionnement du réseau des services de garde ontariens et le rôle des municipalités;
- les avantages et les inconvénients du système.

4. Partage des connaissances concernant l'évaluation des besoins en matière d'aménagement physique, la planification des besoins en matière de services de garde et l'évaluation de la qualité des services

Susciter des rencontres entre fonctionnaires afin d'appuyer le gouvernement ontarien dans l'adoption de méthodes efficaces destinées à cerner les besoins en ce domaine et à évaluer la qualité des services offerts.

SANTÉ

1. Mise sur pied d'un réseau d'échanges et de coopération Québec-Ontario composé :

- d'institutions,
- de professionnels,
- de fonctionnaires,
- afin de favoriser l'établissement de relations durables entre les divers intervenants.

2. Élaboration d'un dictionnaire bilingue spécialisé

Entreprendre des travaux en vue d'élaborer un dictionnaire français-anglais et anglais-français et de favoriser ainsi la normalisation de certains termes dans le secteur de la santé.

3. Information des citoyens par un portail Web

Échanger de l'information et de l'expertise en matière de pratiques exemplaires sur :

- la gestion d'informations en français sur la santé accessibles par Internet;
- l'évaluation des possibilités d'échange de contenu francophone.

4. Professionnels de la santé

Échanger de l'information sur les stratégies utilisées en matière de promotion des carrières dans le domaine de la santé, notamment auprès des jeunes en régions éloignées et des jeunes francophones.

5. Soins à domicile

Favoriser l'échange de renseignements relatifs à la prestation des soins à domicile et aux défis posés par la clientèle touchée par ce type de service (pratiques exemplaires, normes et modalités d'inspection).